

Procès -Verbal Conseil municipal du lundi 15 juin 2026

- heure de début : 20 :00

1. Appel des conseillers présents - vérification du quorum – des pouvoirs éventuels

M le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance afin de vérifier si le quorum est atteint et vérifie les pouvoirs éventuels. Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

2. Désignation secrétaire de séance

M le Maire propose de désigner à main levée un secrétaire de séance (conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales) Joëlle Trescarte.

3. Approbation du procès-verbal du dernier conseil 22 avril 2026

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

4. Votes des comptes financiers uniques CFU Commune – Eau

Monsieur le Maire explique que le CFU Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur (commune) et au comptable public (trésorier) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes », il s'appuie sur un travail collaboratif entre la commune et le trésorier et sa production est totalement dématérialisée.

M le Maire présente les CFU comptes financiers uniques COMMUNE, EAU mais quittera la salle du conseil au moment du vote

Pour l'adoption des CFU Comptes Financiers Uniques, la séance est présidée par un(e) élu(e) autre que M le Maire **qui doit être désigné par le conseil municipal.**

Le conseil municipal désigne Jérémy Alles comme président de séance pour l'adoption du CFU.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 142.676,12 €

Recettes : 246.751,86 €

Le résultat 2025 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 104.076,74 €

Auquel on rajoute l'excédent antérieur 48.346,11 €

Soit un excédent cumulé de 152.422,85 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 769.011,28 €

Recettes : 687.906,59 €

Le résultat 2025 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 81.104,69 € reporté en recettes d'investissement.

Auquel on rajoute l'excédent antérieur 67.919,54 €

Soit un déficit cumulé de 13.185,15 €.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EAU

Section de fonctionnement :

Dépenses : 26.073,24 €

Recettes : 29.794,91 €

Le résultat 2025 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 3.721,67 €.

Reporté en dépenses de fonctionnement.

Auquel on déduit le déficit antérieur de 1.112,19 €

Soit un excédent cumulé de 2.609,48 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 8.092,00 €

Recettes : 25.616,81 €

Le résultat 2025 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 17.524,81 € reporté en recettes d'investissement.

Auquel on rajoute l'excédent antérieur 27.828,98 €

Soit un excédent cumulé de 45.353,79 €.

Le président de séance désigné ci-dessus soumet à l'assemblée délibérante le vote du :

. Compte Financier Unique COMMUNE 2025

Monsieur Jeremy Alles demande au conseil municipal de délibérer : [le compte financier unique est approuvé à l'unanimité.](#)

. Compte Financier Unique EAU 2025

Monsieur Jeremy Alles demande au conseil municipal de délibérer : [le compte financier unique eau est approuvé à l'unanimité.](#)

5. Tarifs locations gîtes municipaux 2027

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des gîtes municipaux pour 2027

Rappel des dernières augmentations : +1.4% en 2026 et +4.9% en 2025).

Proposition de maintenir les prix 2026 en 2027.

	Prix public pour gîte de 3 chambres	Gîtes de France	Prix net
Très haute-Saison 31/07 au 14/08	602 €	100 €	502 €

week-end	N/A		
Haute-saison			
10/07 au 30/07	553 €	92 €	461 €
15/08 au 28/08			
18/12 au 02/01			
Week-end 2 nuits	N/A		
Moyenne-saison			
du 16/10 au 31/10	497 €	83 €	414 €
Week-end 2 nuits	233 €	39 €	194 €
Basse-saison	356 €	59 €	297 €
du 4/01 au 9/04 (fermé jusqu'au vendredi 09/04 inclus)			
10/04 au 09/07			
29/08 au 15/10			
1/11 au 17/12			
Week-end	193 €	32 €	161

- Caution de **500** euros à verser à l'arrivée des locataires sauf si caution bancaire prélevée par Gites de France
- Supplément ménage si présence d'un animal : 20 € par séjour
- Option forfait ménage (sans animaux) **si départ locataire à 10 h et arrivée locataire suivant à 16 h** : 60 €/séjour
- Taxe de séjour prélevée par Gites de France
- Location draps 12€/draps/change
- Location 12€ le lot de 3 serviettes de toilettes

Il est demandé au Conseil de délibérer : approuvé à l'unanimité

6. Tarif préférentiel gîtes municipaux 2027 pour les habitants de ST JULIEN MOLHESABATE

Habituellement, il est fixé un tarif préférentiel de locations des gîtes (prix net sans commission), réservé uniquement aux personnes domiciliées en résidence principale ou secondaire sur la commune de ST JULIEN MOLHESABATE dans le but de permettre aux habitants de la Commune de recevoir et de loger leur famille à moindre coût à l'occasion d'un évènement **pour les périodes de basse et moyenne saison uniquement**.

Il est demandé au Conseil de délibérer : approuvé à l'unanimité

7. Attribution subventions 2026 aux associations

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions attribuées en 2024 :

- Velay Synergie - DUNIERES (Haute-Loire)	250 €
- Centre Hospitalier (Saint-Etienne)	200 €
- Caisse Amicale Sapeurs-Pompiers DUNIERES (Haute-Loire)	350 €

Il est demandé au Conseil de délibérer (1 000€ prévu au budget 2026 pour associations extérieures et communales si investissements) : [approuvé à l'unanimité](#)

8. Avance pour faciliter lancement nouvelle association

M. le Maire explique que suite à la fermeture du dernier commerce de Saint-Julien, l'idée de créer une buvette associative refait surface. Pour garantir une égalité de traitement entre association, il est proposé de verser une avance maximum de 600 € remboursable d'ici le 31/12/2026 pour permettre à la nouvelle association de constituer son fonds de roulement.

Il est demandé au Conseil de délibérer : [approuvé à l'unanimité](#)

9. Point sur les travaux en cours

Voirie : Eiffage à creuser pour voir ce qu'il se passait. Pourquoi l'eau sortait lors des derniers travaux une pierre à cassé un tuyau il est dans l'idée de faire un regard.

Chantier route de Liberthe refaire le fossé amont le long de la maison du 4 route de Liberthe. En hiver beaucoup de véhicules se coincent donc il va falloir mettre un drain pour évacuer l'eau et que ce soit plus praticable. Au numéro 3 la route s'affaisse ils vont mettre du goudron pour refaire la chaussée.

Pour le logement du 2ème étage une crédence qui vient de Leroy Merlin 150€ au lieu de 900€ chez l'Entreprise Durieux. La pose sera effectuée par nos soins.

DPE va être faite pour louer les appartements cela coute 315€ HT pour les appartements au-dessus de 50 m².

Juillet : les travaux du creux de la voûte vont débiter.

Carla travaux d'entretien des chemins un peu moins que l'année dernière. Le 16 juillet une entreprise vient pour curer deux buses pour faire évacuer le sable avec une hydrocureuse.

10. Questions diverses

La première réunion de chantier de la halle à lieu le 29 juin avec les maçons, le 2/07/2026 réunion de chantier avec le plombier et le charpentier pour intervention fin octobre début novembre. Il reste encore une subvention pour l'accessibilité aux personnes handicapées donné par la Région à appeler avant le 31 décembre 2026.

Tarif des loyers des appartements de la Mairie :

Il est proposé au conseil municipal pour l'appartement au deuxième étage 430€ par mois.

Pour l'appartement du premier étage qui est plus haut de plafond 390€ par mois.

Le 7 septembre le Conseil Communautaire aura lieu à Saint-Julien-Molhesabate monsieur le Maire demande aux élus d'être présent en nombre.

L'année prochaine la Communauté de Commune aura 30 ans il faut un référent Marianne Charroin se propose.

Heure de fin 21h31.

Le Maire CIBERT Gilles



La secrétaire TRESCARTE Joëlle

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Joëlle", is written over the printed name of the secretary.